

Mont-sous-Vaudrey



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE DOLE
CANTON DE MONT-SOUS-VAUDREY
COMMUNE DE MONT-SOUS-VAUDREY

CR 24-06

La Maire,

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211.1 à L2213.6,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 44-8 et R 225,

VU le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière,

VU la circulaire n° 86.230 du 17 Juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière,

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande formulée le 29 mai 2024 par Philippe TREFFOT, conducteur de travaux de la société SPIE – 17 Chemin de Rougemont – 39 100 FOUCHERANS afin **d'effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Pointelin** sur la commune de Mont-sous-Vaudrey. Il convient de réglementer la circulation au niveau des travaux le temps de l'intervention.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée sur le domaine public **entre le 29 mai 2024 et le 26 juillet 2024 rue Pointelin dans le cadre les travaux d'enfouissement des réseaux.**

ARTICLE 2 : La circulation est interdite à tous les véhicules sauf aux riverains et aux véhicules de secours durant la durée des travaux entre 8h et 17h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'entreprise SPIE – 17 Chemin de Rougemont – 39 100 FOUCHERANS.

ARTICLE 4 : M. le Maire de Mont-sous-Vaudrey, la société SPIE en charge des travaux et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-sous-Vaudrey,
Le 29 mai 2024

La Maire,
Paulette Giancatarino

